L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 31 MAI 1891.

Souvenir de la Guerre de Sécession.

LA BATAILLE DE PORT REPUBLIC.

Quelques survivants de cette mémorable affaire nous prient, à la dernière heure, de reproduire le récit de la Bataille de Port Republic, emprunté à l'Abeille de l'époque, et qui sera publié également aujourd'hui dans le *Times-Democrat*. Nous nous empressons de nous rendre à leur désir:

La Bataille de Port Republic a été livrée le lundi 9 juin, dans le comté de Rockingham, près du village de Port Republic, situé juste au dessous de la jonction des deux cours d'eau qui forment la rivière Shenandoah. La veille, nos forces, comptant environ 10,000 hommes, conduites par Jackson, avaient engagé l'ennemi à Dankor's Church, sous Fremont, fort de 30,000 hommes, et l'avaient mis en déroute en lui faisant éprouver de grandes pertes en tués et blessés, avec un grand nombre de prisonniers. Lundi matin, au point du jour, nos forces qui traversèrent le pont à la jonction des deux cours d'eau, pour attaquer l'ennemi, fort de 12,000 hommes sous le général Shields. La rivière forme ici un coude qui entoure un grand champ de blé sur un terrain bas. Presque en face le pont, et de l'autre côté du champ, l'ennemi était rangé en bataille et sur leur front, sur une petite colline au pied de la montagne Cole, commandant toute la position, était la célèbre batterie de Clark (composée de huit magnifiques canons, deux Parrott, deux obusiers de montagne et quatre pièces rayées), servie par le corps d'artillerie sous le commandement de Clark. Cette batterie vomissait incessamment de la mitraille, des balles et des obus, couvrant littéralement la vallée, de sorte qu'une attaque de notre part sur cette batterie paraissait presque désespérée.

Jackson, Ewell et Taylor étaient tous là, et leurs troupes étaient impatientes de marcher à la rencontre de l'ennemi. Mais une tentative contre cette batterie semblait un acte de témérité et de désespoir. Jackson jeta, pendant quelque temps, des regards pensifs sur cette scène, et, se tournant alors vers Taylor, lui demanda: "Pouvez-vous prendre cette batterie? Il faut qu'elle soit prise ou la journée est perdue." Taylor répondit: "Nous le pouvons." Et, indiquant la batterie de la pointe de son épée, il s'écria, en s'adressant à sa brigade: "Louisianais pouvez vous prendre cette batterie?" Un cri universel qui fut répété par l'écho des montagnes lui, répondit affirmativement. D' no voix Taylor donna l'ordre "En avant! chargez la batterie et prenez-la." La brigade de la Louisiane, composée du 6e, du 7e, du 8e et du 9e régiment de la Louisiane et du bataillon des Tigres, et assisté par un régiment de la Virginie, s'élança à travers les terrains bas et marcha vers la batterie. La batterie lançait avec une nouvelle violence des torrents de boulets et de mitraille, fauchant nos hommes comme de l'herbe. La terre semblait couverte de morts et de blessés.

Le brave colonel Harry Hays, commandant le 7e de la Louisiane, fut blessé grièvement. Son lieutenant-colonel, de Choiseul, eut les poumons traversés d'une balle, et, après avoir essayé de se maintenir en ligne, fut emporté dans un état d'immobilité. Ce régiment, dont une des compagnies était commandée par le capitaine D. A. Wilson, de notre ville, n'alla au combat qu'avec 308 hommes effectifs, le reste étant malade ou détaché pour un autre service; sur ce nombre 158 furent tués ou blessés. Ils se lançaient en avant, soutenus par le 6e, le 8e, le 9e et les Tigres, commandés par Bob Wheat, et le régiment virginien, tous faisant leur devoir comme des héros. Ils font face à la batterie. Volées sur volées les accueillent, mais ils avancent. Ils percent de leurs baïonnettes les artilleurs qui servent les canons, ils tuent les chevaux, ils saisissent les pièces, ils prennent la batterie, et la victoire est un fait accompli.

Journée d'honneur et de noble orgueil pour ceux qui ont accompli ce brillant exploit! Jackson, Ewell et Taylor étaient présents encourageant leurs hommes. Chaque officier, chaque homme a fait son devoir; l'ennemi a fui saisi de terreur sans prendre le temps d'enclouer les canons que nos hommes ont tourné contre eux. Cette bataille a été une des plus glorieuses et des plus sanglantes de la guerre.

Nous avons perdu en tués et blessés entre 500 et 700 hommes. Celle de l'ennemi doit avoir été trois ou quatre fois plus forte, outre la perte de ses canons, de ses provisions et d'un grand nombre de prisonniers.

A la fin de cette scène sanglante, un moment de repos fut employé à remercier Dieu et un autre à se réjouir en silence du résultat. Le général Jackson remercia publiquement Taylor et la brigade de la Louisiane pour la part qu'ils avaient prise à la journée. "Prenez cette batterie" dit Jackson à Taylor et gardez la, car vos hommes l'ont gagnée—emmenez la dans votre Etat natal quand vous y retournerez et appelez-la la batterie de la Louisiane et qu'elle soit conservée comme une relique de cette journée."

Après avoir répondu gracieusement à ce compliment le général Taylor emmena 6 des canons (deux ne purent être emmenés) et les mettant sous la garde du capitaine Thomas M. Bowyer, de Liberty, qui avait pris une part active au combat, il les envoya à Mechams's Depot dans le comté d'Albermarle, où on les remet en état de service.

Cette narration est fournit par un témoin oculaire qui a pris part à la bataille, le capitaine Daniel A. Wilson, de notre ville, et c'est un plaisir pour nous de la donner à nos lecteurs.

Une escarmouche assez vive a eu lieu hier dans l'après-midi entre la route de Nine Miles et celle de Williamsburg. Quatre virginiens ont été tués, par erreur, par quelque louisianais. Les virginiens poursuivaient les yankees et comme ils n'obéirent pas au commandement de halte, on fit feu sur eux. Les confédérés ont tué un capitaine et fait deux prisonniers fédéraux.

Dans la soirée le bruit courait que 8 compagnies de l'un des régiments du général Huger n'avaient pas reparu—ayant, à ce qu'on craignait, été entourées et capturées dans des bois épais où elles faisaient le service d'avant-postes. Nous espérons que c'est là un faux bruit.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

JOLI choix d'articles religieux, spécialités pour 1re Communion, chez Mme Jacob, 17 Baronne. 5 avril—dim

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

PERDU.

PERDU—Un billet de quatre cents piastres, tiré par Catherine Sullivan à son propre ordre et endossé par elle, daté le 26 avril 1889, payable un an après date, avec huit pour cent d'intérêt par an, de sa date jusqu'à paiement, et portant la paraphe de Andrew Hero Jr. notaire, à la date du 26 avril 1889, pour identification avec un acte de vente et d'hypothèque, passé pardevant lui à cette date. Le public est par le présent prévenu de ne pas trafiquer ou négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.
ANNIE E. SULLIVAN.
24 mai—10f

A LOUER.

A LOUER—Le Red Store No 1, situé coin Levée et St-Philippe. S'adresser à D. Danziger, encanteur et agent de propriétés foncières, 25 Commercial Place. 31 mai—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un monsieur désire être employé soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait utile. Balech, 300 Roman. 26 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande une domestique blanche pour faire la cuisine et une partie des travaux du ménage dans une petite famille. Fournir des recommandations. S'adresser No 247 rue Bme.
31 mai—31—juin 2

ON demande une bonne cuisinière qui couche sur les lieux, coin Bienville et Royale.
31 mai—1f

ON demande une gouvernante domiciliée ou de passage ici pour enseigner la musique et l'anglais à deux enfants âgés de 11 et 13 ans. S'adresser P. O. Box 1026.
30 mai—1f

ON demande—Un bon agent à la commission pour le placement de chromolithographies illustrées, marques à cigares, etc. Duvals, Liège, Belgique.
29 mai—3 sem

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 30 MAI—CLASSE No 237
Tirage de 4 heures P. M.

4	17	49	8	27	31	10	73	50	41	11	48	23

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 30 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous, soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000, ...	200,000
1 Lot de...	100,000, ...	100,000
1 Lot de...	50,000, ...	50,000
2 Lots de...	20,000, ...	40,000
5 Lots de...	10,000, ...	50,000
10 Lots de...	5,000, ...	50,000
25 Lots de...	2,000, ...	50,000
100 Lots de...	800, ...	80,000
200 Lots de...	600, ...	120,000
500 Lots de...	400, ...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit...	...	$100,000
100 Lots de... $800,	...	80,000
100 Lots de... $400,	...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit...	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800
3,144 Lots se montant à...	$2,159,000

PRIX DU BILLET:
Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie tiendra ses tirages après le 1er janvier 1895, et continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché sur lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

A la Résidence, Lundi.

Le contenu de la résidence bien meublée, Voorhies, No 88 rue St-Philippe, près Bourbon.

Bel ameublement de salon, presque neuf, Tapis de Bruxelles pour grands salons, Miroirs, verre Français, Piano Pleyel droit, Pendule du premier Empire, Ornements en Biscuit et en Porcelaine, Tableaux, Joli ameublement de chambre à coucher Malard, en acajou, avec armoire à glace, armoire extra, un meuble Français, Sideboard, Belle table à ralonge en chêne, l'orcelaine, Crystaux, Réfrigérateur, Chaises, Table de côté, Ameublement de chambre à coucher en chêne, Prie-Dieu sculpté, Pupitre Français, Porte-Chapeau et beaucoup d'autres articles de ménage.

PAR E. CURTIS, Encanteur, LUNDI, 1er juin, à 11 heures A. M., au **No 88 rue St-Philippe**, sans limite, pour cause de changement de résidence.
Conditions—Comptant.
30 mai—3t

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacas vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,383—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc. qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Deuxième, Troisième et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur; le lot No Quatre forme le coin des rues Ursulines et Deuxième; le lot No Sept mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Presses d'imprimerie, caractères, moteur électrique, etc.

Mme Ferdinand Reusch Jr vs Braudao & Gill.

James H. Ginis vs Braudao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,629 et 32,658.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 9 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, 34 rue Magazine,

Une presse Campbell à deux révolutions, un moteur électrique de 5 chevaux, 1 lot de courroies et un arbre de couche, une presse Gordon 1/4 moyenne, un "Gem Cutter", divers objets; aussi,
Un vaste lot de caractères de genres divers, etc.
Le tout conformément à un inventaire.
Saisi dans les affaires ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 1 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Brignoni vs. Nellie Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,804.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de Nellie Williams dans un procès de Nellie Williams vs. Albert Brignoni, No 33,032 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 2 6 9

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Belden Hat Co., Limited—Nos 11,991 et 11,992.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le MERCREDI, 10 juin 1891, à midi, sur les lieux, No 14 rue Magazine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le fonds de marchandises contenu dans la bâtisse No 14 rue Magazine et 74 rue de la Commune, en cette ville, ledit fonds consistant d'un vaste assortiment de marchandises que possède généralement une maison de chapeaux Jobbing, et comprenant des chapeaux en fourrure, en laine et en paille pour hommes, garçons et enfants, et des pailles et des marchandises comme on en trouve dans le commerce des modes. Chapeaux garnis et non garnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les boîtes d'emballage ou caisses, etc.; le tout conformément à un inventaire en mon bureau.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 30 mai de mai 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
30 mai—30 juin 1 4 8 10

PAR LE CONSTABLE.

J. L. C. Murphy vs. John Adams.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 1,134.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, Cinquième District, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 91, borné par les rues Eliza, Bouny, Evelina et Séguin, mesurant 30 pieds de face à la rue Eliza sur 50 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Eliza et Bouny.
Acquis par John Adams de John Salathié, d'après un acte pardevant R. C. Stockton, notaire, daté le 12 juillet 1886.
Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre No 126, Folio 169.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16mai—16 23 30 juin 6 13 16

AVIS DE SUCCESSION.

E. Frayne & Co. vs. Louis Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
23 mai—23 28 31

Succession de Lizette Krekeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mai—22 26 31

Succession de Zenas Jones et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division B—Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Zenas Jones et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

Succession de Mme Odille Morel, femme de Eugène Petit, et de son mari, Eugène Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,104—Division D.—Attendu que Paul Emile Chotin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Odille Morel Petit, décédée, et des lettres d'administration dans la succession de Eugène Petit, son mari, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—2 7 mai

Succession de Louis Requevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,558—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Blanche Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26mai—26 31—4 juin

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite Hôtel, Desse, coin Decatur et Dumaine. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture.

Un Splendide Carré d'ilet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVE EN PIERRES CARREES.

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane.

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers.

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° **Un certain carré d'ilet** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, subdivisé en 24 terrain numérotés de 1 à 24 inclusivement, dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par l'**Avenue Napoléon**, les rues **Tchoupitoulas** (ci-devant Levée) **Water** et **Berlin**, et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds, 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 120 pieds, 9 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. **Le terrain No 1** formant le coin de la rue **Water** et de l'**Avenue Napoléon**; et le terrain No 12, le coin des rues **Water** et **Berlin.**

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. **Le terrain No 13** formant le coin des rues **Tchoupitoulas** et **Berlin**, et le terrain **No 24**, le coin de la rue **Tchoupitoulas** et de l'**avenue Napoléon**; ou 300 sur 249 pieds 9 pouces et 4 lignes à 262 pieds 2 lignes.

2° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc. y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet et borné par les rues **Tchoupitoulas, Delachaise et Foucher et la rivière Mississipi**, désigné par le No 2 du carré d'ilet No 97 et d'après le plan d'Edgar Pilié, en date du 5 mars 1890, la dite propriété mesure, au pied américain, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue **Tchoupitoulas**, sur une profondeur à la rivière Mississipi, d'environ 456 pieds sur la limite inférieure et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi les quelques articles non disposés sur le fleuve; il n'en est pas qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui comme placement de capitaux prenant de valeur.

Avec la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la seule rue en ville pavée en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon traversée par un char à cheval et tous deux avec le chemin de fer de ceinture procurant des plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grands entrepôts de commerce, débarcadères de bateaux à vapeur, scieries, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et de communications par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, stipulant qu'ils porteront intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente publique jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur ladite propriété vendue. Les dits actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de ces actes telles que "non aliénando," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant, au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste audelà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, au lieu voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, a huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
De l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison Double rue Claiborne No 432, près du Marché St-Bernard.

Vente pour effectuer un partage.

Philip Schroder vs Madame M. J. Fagot, tutrice naturelle, et als.

No 30,964—Division B—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juin 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 29 avril 1891, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Annette et l'avenue St-Bernard, mesurant 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne sur 96 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ensemble une maison double couverte en ardoises, divisée en deux locations, ayant six chambres, une grande galerie derrière, attenant à la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumant la taxe pour l'année 1891 et paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire.
2 mai—9 16 23 30—juin 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Annonce Judiciaire—Succession de Christoph Bahders—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,035.—Par Spear & Escoffier, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—VENDREDI 12 juin 1891, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan au local No 404 rue Bienville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Nouvelle-Orléans, daté le 27 mai 1891, pour compte de la dite succession: Un assortiment de meubles de maison, etc., etc. Conditions—Comptant.
31 mai—31—4 8 12 juin

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,

No 299 rue Jackson coin Brainard.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **La belle maison de résidence No 299 rue Jackson,** dans le Quatrième District carré d'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, devant être garantie par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.
5mai—5 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1/2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooldge et als.

No 32,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois à un étage, Nos 336 et 336 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désignés comme terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 31 pieds 7 pouces de façade rue Thalie 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 60 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des **taxes de 1891**, en sus du prix de l'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 95 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mai 1891 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 71, borné par les rues St-Louis Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 51 pieds sur le côté le plus près de la rue Dauphine, puis s'ouvrant à un angle droit vers la rue Dauphine 2 pieds 1 pouce et ayant alors une autre profondeur de 79 pieds 8 pouces sur la dite ligne, mesurant 130 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout au pied américain.

Les améliorations consistent en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connue par le numéro municipal 95, rue St-Louis, ayant au rez-de-chaussée corridor et trois chambres; trois chambres, cabinet et corridor au premier étage et deux chambres dans la mansarde, une cuisine à deux étages attenant à la maison, ayant quatre chambres et cabinet à chaque étage, lieux d'aisance, cour briquetée, water-works, etc., etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur son enchère avec les encanteurs pour garantir son engagement en cas son adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mai—9 10 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96 1/2, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

Fe Charles Massicot et al vs Fe Raoul Tanneret et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St-Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgard Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied américain, comme suit: 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur du côté de la rue St-Louis de 75 pieds 8 pouces 6 lignes; et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 1 pouce et a une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces 2 lignes, sur une largeur dans le fond de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, connue par les Nos 98 et 100 rue de Chartres et occupé depuis plus de trente ans par P. Bossonoy, tapissier.

2° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 38 pieds 10 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur sur le côté de la ligne "O" 57 pieds 4 pouces et 4 lignes, puis le dit lot se rétrécit de 2 pieds 1 pouce et a une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et la ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 40 pieds 1 pouce; de là sur une ligne oblique entr'autre 11 pieds 4 pouces; de là une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et une largeur à l'arrière de 55 pieds 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence combinés portant les numéros municipal 96 et 96 1/2 rue Chartres; la partie inférieure divisée en trois magasins, et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 ou A1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs pour des billets des dits acquéreurs divisés, en coupons à la convenance des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant être garantis par privilège des vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs feront assurer les bâtisses et améliorations pour la somme de la partie au crédit et feront transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets; les actes de vente devant renfermer la clause de "non allenando" et de vente sans évaluation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèque. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1891, et feront un dépôt entre les mains des encanteurs 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 mai—28 29 30—juin 6 13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District.

Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32,973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire de Thomas Smith et als. vs James B. Sinnott, le 25 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **Le magasin-résidence en bois à deux étages** coin sud-est des rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désigné comme le Nos 1 et 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 novembre 1800. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 26 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur 90 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Perdido et Howard.

2° Le magasin et résidence à un étage sur l'encoignure sud-est des rues Constance et Bordeaux, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak maintenant (Constance,) Bordeaux, Laurel et Lyon. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 17, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le montant qui sera saisi, et seront garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
31 mai—31—juin 6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ÉLEVÉ,

AVEC VASTES TERRAINS.

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Finney.

No 32,628—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans la susdite affaire, les 14 et 15 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 187 rue Septième, sur le coin nord ouest de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Septième, Camp, Sixième et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 69 pieds 2 1/2 pouces de face à la rue Septième, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes d'îlot; ayant un vaste vestibule, galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herndon, Gauche, Boultemet, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Magasin de choix.

Ce magasin splendide en briques à quatre étages.

No 22 rue Magasins, près Commune.

Le magasin désirable en briques à quatre étages.

No 74 rue Commune, près Magasins.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Emma W. Hansell et als., vs Henry H. Hansell, Dossier No 32 339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891, et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour, daté, rendu et signé le 13 mai 1891, dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hansell et als. vs Henry H. Hansell, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE MAGASINS.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désignés comme le lot No 5 et mesurant 21 pieds 3 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et 112 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'autre côté le plus près de la rue Gravier ou plus, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'**un magasin en briques solidement construit à quatre étages**, connu comme le No 22 rue Magasins, sous bail à A. Wolf, Esq., comme magasin de vaisselle, le dit bail finissant le 1er octobre 1892 au taux de $2,200 par an.

RUE COMMUNE.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3, lequel mesure 21 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur entre lignes parallèles de 84 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent **d'un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages** connu comme le No 74 rue Commune, sous bail à MM. Bowling, Freret & Peuch, marchands en gros, jusqu'au 1er octobre 1891, à $60 par mois, avec privilège d'une année additionnelle au même prix.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante 1891 en outre de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 sur place.
Les actes de vente pardevant W. D. Denègre, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mai—13 14 17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX TERRAINS.

Dans le Sixième District.

Succession de Mme Leila D. Berry, épouse décédée de David B. Morey.

Dossier No 29,866.

A crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, daté du 7 mai 1891, pour le compte de la succession de Mme Leila Dickinson Berry, épouse décédée de David B. Morey, Dossier No 29,866, à l'encan, il sera vendu—

La moitié inférieure d'un certain carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré 439, borné par les rues Carondelet, Baronne, Cadix et Valence, subdivisé en dix terrains, désignés par les Nos de 1 à 10, inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 1 à 4 inclusivement, mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 4 formant le coin des rues Carondelet et Cadix.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent chacun 33 pieds de façade rue Cadix, sur une profondeur de 120 pieds, et sont immédiatement à l'arrière les terrains de 1 à 4, faisant face rue Carondelet, et les terrains de 7 à 10, faisant face rue Baronne.

Les terrains de 7 à 10 inclusivement mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 7, formant le coin des rues Baronne et Cadix, le tout entre lignes parallèles. Formant un total de mesure de 120 pieds de façade sur chacune des rues Carondelet et Baronne, sur une profondeur et façade, rue Cadix, de 304 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1891 en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.
L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 17 24 31—7 13 juin

Succession de Mme M. Trigo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,650—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Puig, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
30 mai—30—juin 5 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double d'un bon rapport, Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, entre Clara et Willow.

Succession de John Costello et Mary Joynt, sa femme.

No 31,650—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double en bois Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, contenant 6 chambres, double allées, citerne et cour à l'arrière. Le lot est désigné par le No 4, et est situé dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Clara et Willow, mesurant, d'après un plan annexé à un acte pardevant Henry Rareshide ancien notaire, 30 pieds de face à la rue St-André, 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Willow et 98 pieds 4 pouces 3 lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Clara, près du marché Keller et dans un voisinage bien habité; loué $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit pour sécurité de billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour assumer les taxes de 1891, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.
Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
15mai—13 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

—ET—

40 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nlle-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 32,670—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—Le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du — mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° **La jolie et attrayante résidence en bois à deux étages.** No 202 rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'îlet autrement borné par la rue Freret, Premier District de cette ville, retirée de la banquette, avec double galeries devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à charbon et cours proprement pavées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Dietel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une premiere profondeur, sur une ligne le divisant du lot "B," sur le dit croquis, de 59 pieds où il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, tournant vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur une ligne le divisant du dit lot "B" et 126 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Clio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, et à faire partie d'une subdivision en lots d'une plus grande portion de terre. En bon état, à proximité du Red car line, des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bassin et constamment loués, et une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $216 par an.

2° **La rangée de maisons en briques,** Nos 45, 47, 49 et 51 rue Religieuses, encoignure de la rue Orange, dans l'îlet autrement borné par les rues Richard et St-Thomas, premier district de cette ville, avec cuisine détachée, citernes, hangars, allées, etc. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, sur un croquis du plan, daté du 18 avril 1891, est attaché à un acte fait en 1891 passé pardevant la présente succession de John Spencer pardevant John J. Barnett N. P., le 23 avril 1891. D'après lequel le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuses et mesurant, en mesure américaine, 67 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuses de 68 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et formes de la partie de face des lots désignés par les Nos 3 et 4, d'après un plan dressé par Louis Bringier, alors voyer-général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1842, attaché à un acte pardevant Wm Christy, notaire en cette ville, daté le 29 mars 1842, un croquis duquel plan dressé par W. I. Hodgson, encanteur, daté le 25 août 1877, est attaché à un acte passé pardevant W. B. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville, daté le 1er septembre 1877. Constamment habitées et dans un voisinage populeux, le tout rapporte $450 par an.

3° **Le magnifique cottage double en briques,** avec deux étages à l'arrière, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses, dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite et dessus contenant 4 chambres, escalier, vestibule à chaque corps de logis, et allées sur le côté et entrée de voiture, cour pavée, bâtiments de service, citerne, hangar, etc. Le lot est désigné par la lettre B sur le susdit plan d'E. Pilié, voyer, mesurant conformément au dit plan, en mesure américaine, 37 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Religieuses sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes et est composé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 sur le plan ci-dessus mentionné de Louis Bringier. Solidement et bien construit et toujours en demande, rapportant un revenu de $ 8 par an.

4° **Quarante (40) actions** du fonds capital du Pelican Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Pour les actions, comptant; et pour la propriété une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, l'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour la vente.
Actes de vente pardevant John J. Barnett notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 mai—16 23 30—6 13 20 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le Cinquième District.

Cottage-résidence élégante et grands terrains,

Coin de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza.

Cottage suisse double à un étage et demi,

Nos 48 et 48 1/2 avenue Atlantic.

Cottage double productif et deux terrains,

Rue Alix, entre Séguin et Bouny.

Succession de Thomas A. Stephens.

No 31,871—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-dessous décrite, à savoir—

1° **L'élégant cottage-résidence et terrains emb. llis,** coin de la rue Eliza et de l'avenue Atlantique, comprenant cinq terrains, situés dans le cinquième district de cette ville et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 14, dans le morceau connu comme la propriété "Brooklyn Warehouse Company,". Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Atlantique et de la rue Eliza et mesure 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de face à la rue Eliza. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse a un magnifique extérieur et est construite retirée de la rue, et a sur la façade une galerie, vestibule, 6 chambres et un grand attic dans le corps principal et 3 chambres dans une cuisine à l'arrière, liée à la maison principale par un chemin recouvert d'une treille, poulailler et une vieille bâtisse en bois divisée en 2 chambres, hangars, 3 cuves, etc. Les terrains sont bien pavés pour la promenade et ont des jardins arrangés en carrés, et sont embellis par une végétation luxuriante de plantes exotiques rares, fleurs et arbustes, orangers, chênes, figuiers, grenadiers et autres arbres fruitiers et à ombrage. Une belle rangée d'arbres orne les deux banquettes. Le tout constitue un logement d'un confort et d'une beauté rarement surpassés.

2° **Le cottage suisse double à un étage avec attic,** Nos 48 et 48 1/2 avenue Atlantic, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Atlantic et Pacific, les rues Alix et Peters, le lot étant désigné par le No 7 du carré No 8, d'après un plan dressé par O. A. Hedin, voyer, daté du 21 Déc 1854, et déposé pour référence au bureau de James Graham, ancien notaire en cette ville; conformément au plan le dit lot mesure, mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantic sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. La bâtisse est retirée, permettant de grands jardins sur la façade avec galerie et 6 chambres, citerne, allées sur le côté et cours dans le fond à chaque corps de logis, loué à raison de $210 par an; à proximité des dépôts, shops et chantiers de marine et longre de Morgan du Cinquième District.

3° **Le cottage double en bois, productif et bien situé,** et deux grands lots de terre, Nos 31 et 31 1/2 rue Alix, situés dans le cinquième district de cette ville, et désignés comme lots Nos 5 et 6 de l'îlet No 85, borné par les rues Alix, Eliza, Séguin et Bouny, mesurant chacun en mesure française 30 pieds de face à la rue Alix sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée et contient galerie de façade, 6 chambres et larges attics dans la bâtisse principale, deux cuisines chacune contenant 2 chambres, 2 citernes et grande cour, fleurs, arbres à fruit et ombrage. Située dans la partie très habitée d'Alger et à proximité du ferry de la rue du Canal, Dry Docks, etc., bon loyer et rapportant $240 par an.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, payable annuellement 5 pour cent honoraires d'avocat, les polices d'assurances transférées et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 9 16 23 30—6 juin

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jno. J. Mellon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 32,040.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred D. King, juge, daté le 21 mai 1891, à moi adressé, je vendrai, au local No rue 31 1/2 rue St-Charles, près Clio, le MARDI, 2 juin 1891, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison et effets, consistant en partie de meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, stores, portraits, ornements, etc, d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
29mai—29 30 31—juin 1 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest.

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bres.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTERET

Dans l'affaire de la succession de

Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.

Alfred Brugier vs Mme veuve Amileur Roux et als. pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 161 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci dessous de rite, savoir:

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages bien construit et de style moderne. No 51 rue Magasins, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bres, jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rappho comme établissement de broderie et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin rez-de-chaussée avec neuf ou dix appartements au dessus avec 9 ou 10 appartements de confortables, cour pavée, allées, etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques, à trois étages nouvellement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane dans l'îlet borné par la rue Bourbon et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin et au dessus, une résidence de 9 à 10 pièces ou 12 appartements, tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur du côté le plus près de la rue Canal, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur, conduisant au fond du dit lot à la rue Canal.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages No 43 rue Décatur, entre Douane et Bienville dans l'îlet borné par la rue de Chartres avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, louée à la grande maison importatrice française de Paul Gelpi et Bro. jusqu'au 1er septembre 1891, vendu sujet au bail. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet, l'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 4 chambres, avec grande cour, citerne, hydrant, etc., allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en briques à un étage No 201 Royale entre Ste Anne et Dumaine dans l'îlet borné par la rue Bourbon contenant 4 chambres dans la maison principale et 4 dans l'édifice à deux étages du fond, gaz, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 1 pouce 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 124 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété sixièmement décrite et dans le même îlet, contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 dans l'édifice à deux étages avec gaz, etc., grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 123 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St Claude et Tremé dans l'îlet borné par la rue Dumaine, contenant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 2 dans le bâtiment du fond, deux étages, avec allée, cour, citerne, etc. Le lot mesure 44 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Ste Anne sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et y attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St Claude, et sur la ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds où le dit lot mesure angle droit 7 pieds 10 pouces, et à partir de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, St Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le tout mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts, dans le même îlet que la onzième propriété ci dessus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambre en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet; trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les dites mesures des dites propriétés sont prises sur des plans de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février. Les mesures de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $40,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions. Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de leur date jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
6 mai—6 7 9 16 13 30 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après désignée, savoir:

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages**, No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février, 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune allée Commune à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2 400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de Hugh G. ant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé devant Fé x G mu ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet sur 100 [illegible] pouces de profondeur du côté le séparant du terrain 6; 100 pieds 7 [illegible] côté du terrain No 8; et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 [illegible] de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure; laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No 7 et aux terrains du No 1 au No 6 inclusivement et les terrains Nos 8, 12, 13, 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages,** No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D sur un plan annexé à un acte passé devant Théodore Guyol, notaire, le 10 juil 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt voyer, le 9 février 1877, d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp et contiguë au terrain C la une première profondeur de 59 pieds, où il s'ouvre sur une ligne parallèle à la rue Commune s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces, et [illegible] parallèle aux lignes latérales une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la limite inférieure s'étendant vers la rue du Camp 5 pieds 2 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne parallèle à la ligne latérale inférieure une dernière profondeur de 8 pieds, et joignant la ligne de profondeur 31 pieds 9 pouces [illegible] mesure aussi [illegible].

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attique, No 35 rue Colisée dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Prytanie, Polymnie et Urania. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1, dans les archives de Wm Christy, ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Poeyfarre, Tchoupitoulas, Constance et Prytanie, mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur plus ou moins en ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains** coin N. O. des rues Poeyfarre et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Coliseé, Euterpe, Prytanie et Terpsichore, et désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1846, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, annexé à un plan No 2 dans le livre des plans No 5; les dits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds, 5 pouces de façade rue Colisée sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° **Quatre certains terrains,** le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet 155 borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain 1 mesure 28 pieds 11 pouces et 8 lignes de façade rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le terrain No 2 mesure 28 pieds 11 pouces et 8 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains 3 et 4 formant le coin des rues Camp et Erato mesurant ensemble 28 pieds 11 pouces et 8 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes; le terrain 2 ... 3 et 4 ensemble ... à l'arrière ... terrain No ... d'après un plan ... le 2 mai 1884 ... Voorhies, notaire le 3 mai 1884.

Termes et conditions.—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet, l'acquéreur assumera ... charges au taux de ... 1891, et ... 1892 et 11 juin 1893 ... par acte passé ... devant John Bendernagel notaire, en date du 12 juin 1889 ... prix de l'adjudication ... comptant.

Le reste de propriétés aux conditions de tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit par billets des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité et renfermant le transfert des polices d'assurances devant être faits et assurées pour le montant de crédit ... et honoraires ... 5 pour cent pour ... dans le cas où le montant en litige en cas de procès pour obtenir paiement des dits billets. Les acquéreurs assumeront ... taxes de ville et d'Etat de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication, aussi à convention et la stipulation que les acquéreurs seront requis de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront le jour de vente, faute de quoi ... 10 pour cent comptant du prix de la vente seront requis des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Theodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Guérin.

No 32,729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C, en date du 4 mai 1891 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après désignée, savoir

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste Anne dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie, corridor, six chambres, auvent et citerne de façade et le rez de chaussée convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, et mesure 30 pieds de façade rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et améliore; la propriété constituerait un bon placement pour des capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mai—5 9 16 23 30—6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509 et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32 556, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans en date des ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après à savoir:

Le cottage résidence en bois à double corps de logis ayant 5 chambres, hangar et citerne, situé dans le Quatrième District de cette ville, 401 rue Quatrième, dans l'îlet 169, borné par les rues Quatrième, Troisième, Howard et Liberté.

Le lot de terre est désigné par le No 20 sur une esquisse du dit lot, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 13 février 1866, d'après laquelle le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; dans un voisinage qui va en s'améliorant, proche des rues pavées et des lignes de chemin de fer.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant B. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24 30—juin 6 13 20 27

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Donovan vs Athanaze Ulgers.

No 29,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. BLAKELEY, Encanteur, bureau et salle de vente, No 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1891, je procéderai à la vente à l'encan, le 5 juin 1891 à 10 heures et demie A. M., en block pour du comptant.

Tout le contenu de deux salons de barbe de première classe, consistant en chaises de barbier, miroirs, étagères, bibliothèques, lavabos, etc. Conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
28 mai—28—juin 2 5

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques, guérison possible quand le souffrant n'a qu'une très avancée d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de ... 60 cents.

La PUNAISICIDE (Bed bug killer) est ... un légitime succès.
Rue Orléans, 49, près Bourbon.